

anglo-français. La Tchécoslovaquie se verrait privée de tout moyen de sauvegarder son existence nationale. Il lui faudrait céder une grande partie de ses ouvrages de défense, soigneusement édifiés, et permettre aux armées allemandes de pénétrer au cœur de son territoire avant qu'elle ait eu le temps de l'organiser sur la nouvelle base ou de pourvoir à sa défense. L'acceptation du plan allemand réduirait automatiquement à néant son indépendance nationale et économique. Le déplacement de la population se résumerait à une fuite affolée.

J'apprends que l'ambassadeur allemand à Paris a publié un communiqué qui commence par déclarer qu'à la suite de nos entretiens de Godesberg, Votre Excellence et moi-même sommes parfaitement d'accord sur la collaboration nécessaire au maintien de la paix en Europe. C'est dans cet esprit que je vous adresse la présente communication.

Je rappellerai tout d'abord à Votre Excellence que le gouvernement tchécoslovaque ayant maintenu son acceptation des propositions relatives à la cession des territoires germano-sudètes il ne saurait être question pour l'Allemagne de "ne pouvoir faire reconnaître par voie de négociations les droits manifestes des Allemands en Tchécoslovaquie." Je cite les mots par lesquels se terminait la lettre que Votre Excellence m'adressait vendredi dernier.

Au contraire, un règlement par voie de négociations demeure possible et, devant le souvenir précis de nos entretiens et l'idée non moins précise des conséquences inévitables qu'entraînerait la rupture des négociations pour y substituer la force, je prie Votre Excellence de consentir à ce que les représentants de l'Allemagne rencontrent les représentants du Gouvernement tchécoslovaque afin de discuter immédiatement la situation que nous devons envisager, en vue de régler de commun accord les modalités de la cession du territoire. J'ai la conviction que ces discussions peuvent s'achever à très bref délai et si c'est votre désir ainsi que celui du gouvernement tchécoslovaque, je suis disposé à assurer une représentation du Gouvernement britannique à ces discussions.

Lors de nos entretiens, ainsi que dans le communiqué officiel publié en Allemagne, vous avez dit que la seule divergence entre nous portait sur les modalités d'exécution d'un principe reconnu. S'il en est ainsi, on ne devrait sûrement pas s'exposer aux conséquences tragiques d'un conflit parce que l'on ne s'entend pas sur la méthode à suivre.

Une conférence du genre de celle que je suggère fournirait l'assurance que la cession de territoire s'effectuerait, mais qu'elle aurait lieu pacifiquement et avec les sauvegardes voulues.

Convaincu que votre ardent désir de voir la question germano-sudète réglée promptement et de façon satisfaisante peut se réaliser sans donner lieu à la misère et aux souffrances humaines qu'entraînerait inévitablement la guerre, je vous exhorte très instamment à accepter ma proposition.

Votre bien dévoué,

NEVILLE CHAMBERLAIN.